

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 27.06.2024

. d'affichage : 10.07.2024

N° de la délibération : 2024-114

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 39

. votants : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BECQUERELLE David, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, DESACHY Christophe, DE WITASSE THEZY Charles, FORMAN Nicolas, GRAVET Jacques, GRIMAUX Patrice, LECOMTE Frédéric, LEGRAND Eric, LEPERE Didier, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, POTIER Bruno, RIMETTE Jean-Michel, SCHIETTECATTE Benoit et SLOSARCZYK Florian et Mmes MERCIER Marie-Estelle, POLIN Justine, TOTET Fanny, CHAPUIS-ROUX Elodie, DELEFORTRIE Luciane et RAGUENEAU Françoise.

M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

M. DE WITASSE THEZY Charles avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

Mme MERCIER Marie-Estelle avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.

Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à Mme VASSEUR Julie.

M. LEGRAND Eric avait donné pouvoir à M. HAY Francis.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante.

M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

M. SCHIETTECATTE Benoît était représenté par M. HAUDIQUEZ Florent, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA CCES ET LA COMMUNE D'EPPEVILLE

La commune d'Eppeville est propriétaire de la parcelle AC234p qui est actuellement intégrée dans son domaine public à usage de parking qui jouxte le site Armatures du Nord. Cette dernière a fait l'objet d'un découpage pour une contenance de 652 m². La commune est également propriétaire de la parcelle AC237 d'une contenance de 532m². Ces parcelles (AC 234p et AC237) sont estimées, par l'avis des domaines, à 29 600 € hors taxes, hors droits, et assorties d'une marge d'appréciation de 10 %.

De son côté, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est propriétaire d'une parcelle enherbée (AD96) d'une contenance de 668m² qui est actuellement entretenue par la commune d'Eppeville et située au croisement de la rue Jean Moulin et de l'avenue Pierre et Marie Curie. L'estimation des domaines du 23/05/2024 estime cette parcelle (AD 96) à 16 700 € hors taxes, hors droits, et assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Afin de faire converger les intérêts de la commune d'Eppeville et ceux de la CCES dans son projet de réhabilitation de la friche Armatures du Nord, il convient de procéder un échange de parcelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines, du 23/05/2024, annexée à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes d'accompagner la reconversion de la friche armatures du nord au travers de cet échange,

Considérant l'intérêt de la Commune d'Eppeville à acquérir ce terrain qu'elle entretient,

Considérant l'intérêt des deux parties à un échange,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à l'échange des parcelles AD96 propriété de la CCES contre les parcelles AC234p et AC237 propriétés de la commune d'Eppeville.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

